



Sctee/Pro&Conf/2018BFP/rev1

DOCUMENT-CADRE POUR LE BUDGET DE L'EXERCICE 2018 DE L'UNION AFRICAINE



TABLE DES MATIÈRES

1.0.	<u>INTRODUCTION</u>	2
2.0.	<u>TENDANCES DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET POLITIQUE</u>	5
3.0.	<u>ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2016 [au 30 septembre 2016]</u>	13
4.0.	<u>RÉALISATIONS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2016</u>	14
5.0.	<u>RÉSULTATS ESCOMPTÉS POUR L'EXERCICE 2017</u>	18
6.0.	<u>PRIORITÉS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2018</u>	20
7.0.	<u>BUDGET DE L'EXERCICE 2018</u>	29
8.0.	<u>CONCLUSION.</u>	32

1.0. INTRODUCTION

- 1.1. Le Document-cadre pour le Budget de l'exercice 2018 (Document-cadre) a été préparé pour établir le lien entre les politiques globales de l'Union africaine, telles qu'exprimées dans le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (premier Plan décennal) et le Budget. Il trace le cadre stratégique et la Stratégie de mise en œuvre du budget de l'exercice 2018, et définit les paramètres dont l'Union se servira pour atteindre ses objectifs stratégiques.
- 1.2. Le Document-cadre contient les priorités, les résultats escomptés et les stratégies à poursuivre, et définit les paramètres budgétaires pour l'exercice 2018. Il présente également une analyse rapide de l'environnement social, politique, économique et social que le budget de l'exercice 2018 exploitera pour permettre à l'Union de faire face à toute éventualité et menace qui pourraient affecter l'exécution de son budget.
- 1.3. Les priorités identifiées ont eu pour base les aspirations du peuple, tel que stipulé dans l'Agenda 2063 et traduites par le Premier Plan décennal, ainsi que sur les décisions de la Conférence de l'UA. Dans le cadre du Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, la Commission propose de remplacer le traditionnel Plan stratégique quadriennal par le Plan d'action quinquennal à moyen terme (2019-2023), qui couvrira les cinq années restantes du premier Plan décennal et remplacera l'actuel Plan stratégique.
- 1.4. En juillet 2016 à une retraite historique s'est tenue à Kigali sur le financement de l'Union, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la décision Assembly/AU/Dec.605 (XXVII) sur la mise en place d'une taxe de 0,2% sur les importations à appliquer sur tous les États membres pour financer l'Union à partir de janvier 2017. La décision vise à :
 - i) fournir un financement fiable et prévisible pour les opérations de paix et de sécurité à travers le Fonds pour la paix ;
 - ii) fournir une source de financement équitable et prévisible pour l'Union ;
 - iii) réduire la dépendance vis-à-vis des fonds de partenaires pour la mise en œuvre des programmes de développement et d'intégration continentale ; et
 - iv) alléger la pression sur les trésors nationaux pour permettre aux États membres de respecter leurs obligations dans le versement des contributions à l'Union.

Les fonds recueillis financeront entièrement le budget de fonctionnement, le budget-programme à 75 pour cent et le budget des opérations de paix à 25 pour cent, à partir de l'exercice 2020.

- 1.5. La décision a mis en évidence la nécessité d'établir un solide mécanisme de surveillance et de responsabilité pour une utilisation efficace et prudente des ressources. En conséquence, le budget de l'exercice 2018 sera différent des budgets précédents, principalement sur les points suivants :
- a) alignement avec les domaines prioritaires du Premier Plan décennal ;
 - b) adoption d'une approche basée sur les résultats en mettant l'accent sur la réalisation par l'utilisation efficace des indicateurs ;
 - c) amélioration de la fonction de contrôle et surveillance du budget en vue de renforcer la responsabilité des fonctionnaires de l'UA.
- 1.6. L'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2017 et la concordance des plans stratégiques de l'UA avec le premier Plan quinquennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 a été effectuée et ses conclusions ont servi à élaborer le budget de l'exercice 2018. C'est pourquoi le budget, en plus de la mise en œuvre de diverses décisions de l'UA, servira à consolider les gains réalisés au cours des quatre derniers exercices et permettra de tirer les leçons de la mise en œuvre des plans stratégiques des organes de l'UA.

Les principes qui sous-tendent le Document-cadre budgétaire 2018 sont les suivants :

- a) la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda d'intégration du continent ;
- b) la promotion de la paix et de la stabilité, y compris les initiatives régionales, la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme en tant que fondements de l'inclusion, de la sécurité et du développement du continent et de ses populations ;
- c) la promotion du développement économique inclusive et de l'industrialisation ;
- d) l'accent sur les résultats et la responsabilisation pour la mise en œuvre, tel que défini dans le Cadre de résultats de l'Agenda 2063 ;
- e) l'amélioration de l'efficacité, de la discipline et de la transparence dans la sélection et l'utilisation des ressources ;
- f) la surveillance nécessaire assurée par le COREP et ses sous-comités concernés pour garantir la rationalisation, la légitimité et l'alignement du budget avec la Vision et les objectifs de l'Agenda 2063 ;
- g) le Parlement panafricain veillera à la mise en œuvre, à la transparence et à la responsabilité au niveau des États membres ;

- h) l'appui aux efforts dans le cadre des sources de financement alternatives pour assurer progressivement l'évolution vers un financement garanti et durable des opérations et programmes de l'UA avec les fonds générés par les pays ;
 - i) une responsabilisation robuste et des mécanismes de surveillance ;
 - j) le respect des principes de subsidiarité et de complémentarité.
- 1.7. L'ACBF a mené, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, une évaluation des compétences techniques essentielles et des compétences et des formations sectorielles requises pour la mise en œuvre du Premier Plan décennal. L'évaluation fait également des recommandations pour organiser et mobiliser les compétences techniques et d'autres compétences et capacités professionnelles pour la mise en œuvre. Le budget de l'exercice 2018 s'inspirera des conclusions de cette évaluation.

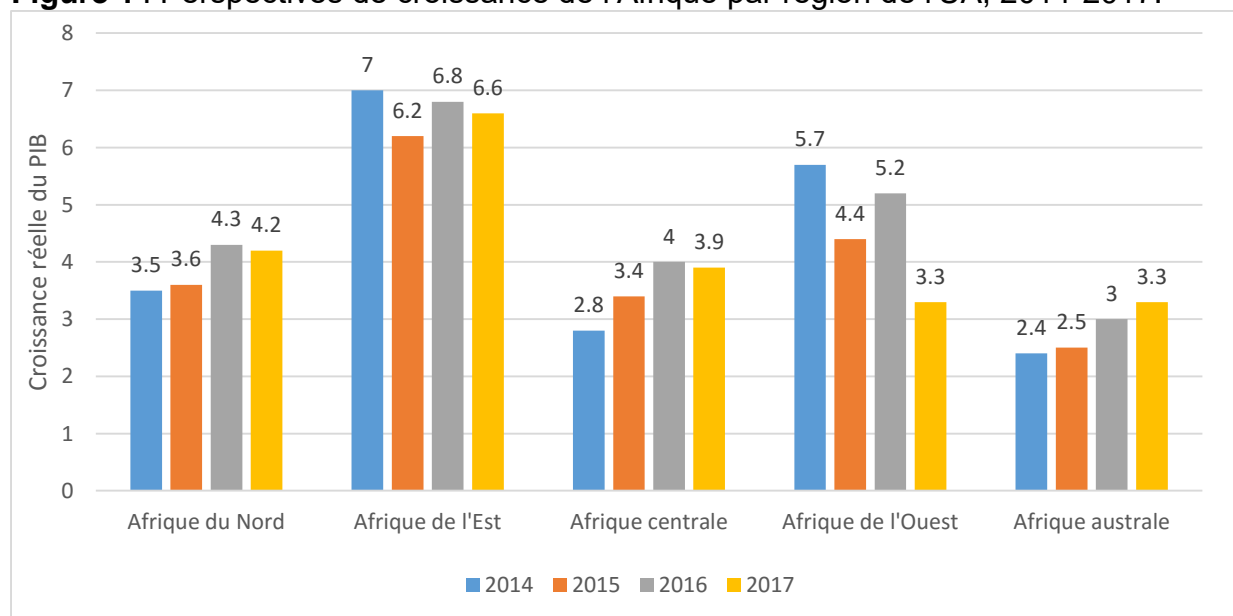
2.0. TENDANCES DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET POLITIQUE

- 2.1. Le PIB réel de l'Afrique devrait passer à environ 4,3% en 2016 et à 4,4% en 2017, par rapport à une moyenne mondiale de 3,4% en 2016 et de 3,6% prévue pour 2017.

Pour que l'Afrique puisse maintenir le rendement de la croissance économique positive, les principales priorités consistent à accélérer la profondeur et le rythme de l'intégration régionale afin de faciliter des niveaux plus élevés du commerce, de stimuler la diversification et la croissance durable, de créer des marchés plus importants, de mettre en commun les ressources humaines et naturelles, et de tirer parti des différents avantages comparatifs des pays africains. La dépendance excessive de l'Afrique vis-à-vis des matières primaires agricoles et minérales et les faibles niveaux d'activités industrielles manufacturières constituent également un sujet de préoccupation majeure et il est donc nécessaire de transformer le continent par le biais de l'industrialisation. Les faibles prix des produits et le protectionnisme croissant n'ont pas aidé la croissance de l'Afrique.

Par ailleurs, la croissance de l'Afrique devrait être menée par une forte demande intérieure et par l'investissement notamment dans les infrastructures.¹ De même, le commerce croissant et les liens d'investissement en Afrique et entre l'Afrique et les pays émergents, et la reprise des marchés d'exportations traditionnelles, en particulier dans la zone euro, contribuent aussi à établir cette perspective.

Figure 1 : Perspectives de croissance de l'Afrique par région de l'UA, 2014-2017.



Source : Rapport économique sur l'Afrique, 2016.

¹ Rapport économique de l'Afrique, 2016

- 2.2. La décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne intéresse les économies africaines. En effet, le Royaume-Uni demeure une source importante d'investissements étrangers directs pour l'Afrique pour un total de 42,5 milliards de livres sterling en 2014,² et l'Union européenne est un partenaire commercial clé pour l'Afrique, car, en 2014, l'Afrique compte pour 9% des exportations et des importations avec l'UE.³ Les États membres de l'UA sont actuellement en négociation avec l'UE et le Royaume-Uni dans le cadre d'arrangements commerciaux bilatéraux, de l'initiative européenne « Tout sauf les armes » (TSA), du Système généralisé de préférences (SGP) et/ou des accords de partenariat économique (APE). Même si les relations commerciales formelles entre le Royaume-Uni et l'Afrique sont garanties par les accords commerciaux bilatéraux respectifs et signés dans le cadre des APE, les négociations se poursuivent au niveau de la région d'Afrique de l'Est, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la SADC⁴. Les futures négociations commerciales et les préférences commerciales comme la TSA et le SGP, les relations post-Brexit demeurent un sujet de préoccupation pour les pays africains. En conséquence, le destin du Brexit déterminera si le Royaume-Uni peut continuer d'accorder ces préférences aux pays africains et l'avenir des relations commerciales entre l'Afrique et le Royaume-Uni.
- 2.3. Les flux financiers externes de l'Afrique sont restés stables dans l'ensemble, et ce malgré la chute des cours du pétrole en particulier. Le montant d'environ 208,3 milliards de dollars pour le financement externe, c'est-à-dire les investissements étrangers, le commerce, l'aide, les envois de fonds et autres sources que l'Afrique a attirés en 2015, était de 1,8% de moins que l'exercice précédent. La somme totale devrait augmenter de nouveau à 226,5 milliards de dollars en 2016. La baisse des prix des matières premières, notamment pour le pétrole et les métaux, a été une des principales causes de la chute des prix en 2015. Il est nécessaire de stabiliser les entrées étrangères pour permettre au continent de parvenir au développement grâce à l'Agenda 2063.
- 2.4. Les envois de fonds sont toujours la principale source de financement en Afrique et ont atteint 64 milliards de dollars en 2015. Ce qui est supérieur au montant global du budget d'aide publique au développement pour 2015, qui s'élève à 57 milliards de dollars. Toutefois, ce flux vers l'Afrique pourrait aussi être affecté par le Brexit. Le Royaume-Uni est la quatrième source de transferts de fonds vers l'Afrique, pour des flux de 5,2 milliards de dollars. La perte de valeur continue de la livre sterling pourrait entraîner une baisse des envois de fonds vers l'Afrique.
- 2.5. Les obligations souveraines se sont avérées être des canaux de financement actifs pour la plupart des États membres africains. Entre 2013 et 2015, les pays africains ont produit 18 milliards d'euro-obligations libellées en dollars. Cela représente plus que le triple du montant produit dans les trois exercices précédents combinés. Cependant, le coût d'emprunt pour les États membres de l'Union africaine a

² Bureau des statistiques nationales (ons.go.uk)

³ Eurostat 2016

⁴ Négociations sur le commerce des services, OMC

augmenté au fil des ans avec les risques de marché perçus, tels que le risque des prix des matières premières et, dans une moindre mesure, celui du Brexit.

- 2.6. Les investissements directs étrangers (IED) en Afrique ont atteint 54 milliards de dollars en 2016 par rapport au montant total de 1,8 mille milliards de dollars pour les IED mondiaux, soit près du double du montant total de 2005, s'élevant à 29 milliards de dollars.⁵ En 2015, 495 projets d'IDE ont été menés par rapport à 469 en 2014. La Equity Bank et l'UAE Exchange Centre ont été les premiers investisseurs de nombreux projets en 2015. La Equity Bank a investi 225 millions de dollars et a ouvert 10 agences en Afrique tandis que l'UAE Exchange Centre a ouvert 10 agences en Afrique en 2015.

Tableau 1 : Les plus grandes entreprises ayant investi en Afrique par nombre de projets

Entreprise	Projets
Equity Bank	10
UAE Exchange Centre	10
Access Infra Africa	9
Bridge International Academies	9
Faulu Microfinance Bank	8
Autres	449
Total	495

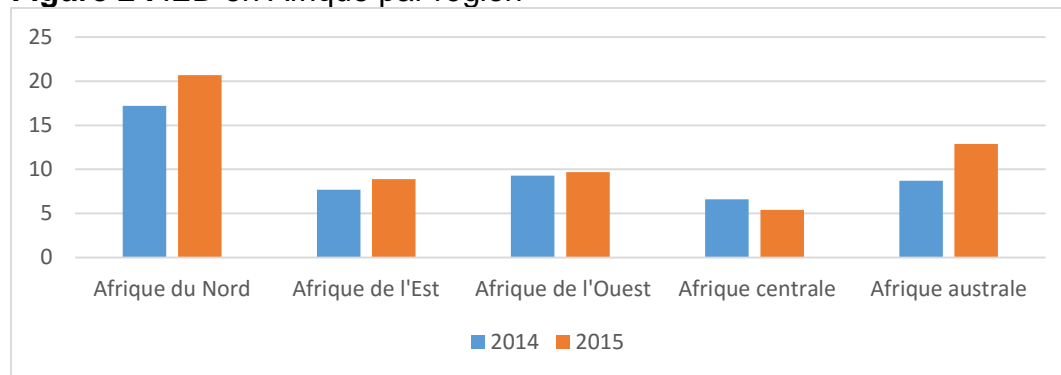
Source : Marchés des IED

2.7.

La région d'Afrique du Nord bénéficie toujours du plus grand montant d'IED en Afrique, car les investissements ont augmenté de 20%, allant de 17,2 milliards de dollars en 2014 à 20,7 milliards de dollars en 2015. Depuis 2010, l'Afrique de l'Est a reçu le plus grand montant d'IED. En 2015, les investissements ont augmenté de 16%, soit 8,9 milliards de dollars par rapport à 7,7 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Pour l'Afrique de l'Ouest, les investissements ont augmenté de 9,3 milliards de dollars à 9,7 milliards de dollars. L'Afrique centrale a connu une baisse de 6,6 milliards de dollars en 2014 à 5,4 milliards de dollars. L'Afrique australe a reçu 12,9 milliards de dollars d'IED en 2015 par rapport à 8,7 milliards de dollars en 2014. La Figure 2 ci-dessous illustre les investissements par région de l'UA.

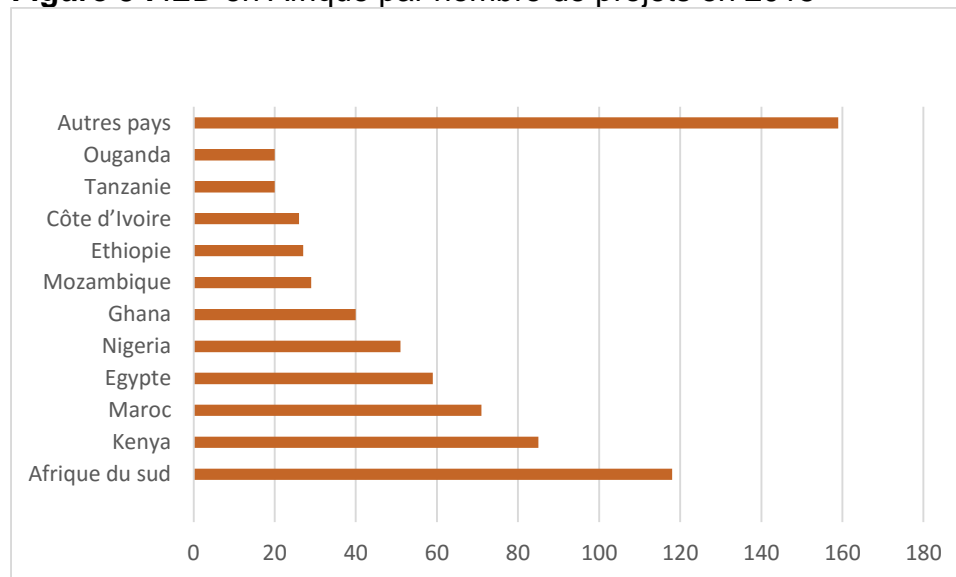
⁵ Rapport sur les investissements en Afrique, 2016

Figure 2 : IED en Afrique par région



Source : Rapport du FMI 2015

Figure 3 : IED en Afrique par nombre de projets en 2015



Source : Marchés des IED

Tableau 2 : IED en Afrique par capital d'investissement – 2015

Pays	Milliard de dollars	% de change	% de la part du marché
Égypte	14,5	-19%	22%
Nigeria	8,6	-20%	13%
Mozambique	5,1	-42%	8%
Afrique du Sud	4,7	33%	7%
Maroc	4,5	-13%	7%
Côte d'Ivoire	3,5	612%	5%
Angola	2,7	-83%	4%
Kenya	2,4	8%	4%
Sénégal	1,9	473%	3%
Cameroun	1,8	829%	3%
Autres	16,7	-24%	25%

Source : Rapport sur les investissements en Afrique, 2016

- 2.8. Les prix du pétrole ont diminué principalement en raison de l'actualité sur l'augmentation de l'offre amplifiée par le comportement de risque sur les marchés financiers. Les prix du pétrole étaient en moyenne de 47 dollars le baril en 2015 et pour la première moitié de 2016, en moyenne de 39 dollars le baril, selon les rapports du FMI. Les excédents de la production de pétrole ont poussé les niveaux des stocks de l'Organisation pour la coopération et de développement économiques (OCDE) à des niveaux record en dépit de la forte demande de pétrole. La croissance de la demande mondiale de pétrole en 2015 est estimée à environ 1,6 million de barils par jour (MBJ), ce qui constitue la plus forte hausse en cinq ans, nettement plus élevée que les précédentes prévisions de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). L'approvisionnement en pétrole a résisté aux chocs malgré les prix bas, principalement grâce à la forte production de l'OPEP et de la Russie, mais aussi au retour de la République islamique d'Iran sur les marchés mondiaux de pétrole.
- 2.9. L'industrie manufacturière a augmenté dans l'ensemble de la région l'Afrique à une moyenne de 5% par an entre 2011 et 2015, conformément à la tendance d'industrialisation du continent. Sa production a atteint 500 milliards de dollars en 2015 et devrait atteindre 930 milliards de dollars en 2025,⁶ si les États membres prennent des mesures décisives pour améliorer l'environnement des affaires dans ce secteur. Environ 75% de la production prévue pourrait provenir de la réussite des entreprises africaines à satisfaire la demande nationale. Dans ce cas, cela pourrait créer des emplois stables jusqu'à 14 millions de dollars au cours de la prochaine décennie.
- 2.10. L'Afrique est au tout début de sa courbe de croissance pour l'utilisation, à des fins de transformation, des technologies de la communication. Le continent a un potentiel intéressant, notamment avec les applications de téléphones mobiles et les informations qu'ils offrent. Les TIC jouent un rôle essentiel pour améliorer la vie des Africains et l'entrepreneuriat, l'innovation et la croissance économique sur tout le continent. Avec plus de 540 millions d'utilisateurs en Afrique, le continent est l'un des marchés de téléphones mobiles les plus dynamiques dans le monde. L'Afrique doit donc mettre l'accent sur les TIC pour améliorer l'agriculture, l'adaptation au changement climatique, l'éducation, les services financiers, la santé, les TIC locales, la modernisation des gouvernements et le commerce et l'intégration régionale. Pourtant, il faudrait intensifier les efforts pour s'assurer que tous les Africains bénéficient des TIC. Le manque d'infrastructures est un véritable défi dans tout le continent et, à cet égard, les gouvernements africains sont encouragés à se concentrer sur ce problème et à créer un environnement favorable au développement des TIC pouvant atteindre les zones rurales les moins connectées.
- 2.11. D'autre part, les villes africaines sont confrontées à une combinaison sans précédent de défis de développement et de risques environnementaux croissants comme l'assainissement insécurisé, le changement climatique et la pollution atmosphérique. L'Union africaine doit adopter une approche de développement

⁶ McKinsey, September 2016

qui vise à équilibrer les besoins différents et souvent en concurrence, par rapport à une prise de conscience de l'environnement, aux limites sociales et économiques auxquelles le continent est confronté. C'est là le plus important, étant donné les pressions de la diminution des ressources naturelles face au changement climatique et l'augmentation de la pression démographique. L'Agenda 2063 de l'Union africaine adopté par les États membres définit les objectifs à atteindre pour mettre fin à la pauvreté, protéger l'environnement et assurer la prospérité pour tous. Les États membres doivent jouer leur rôle dans la réalisation de ces objectifs dans le cadre de l'ensemble des délais fixés grâce à l'intégration dans leurs plans de développement à moyen terme.

- 2.12. Sur le plan social, les pays africains ont fait des progrès constants avec des gains dans l'éducation, la santé et le niveau de vie. Toutefois, le rythme des progrès dans le développement humain, qui varie selon les pays et par région de l'UA et est insuffisant pour atteindre les objectifs du Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Des progrès sont encore en grande partie entravés par :
- a) les inégalités qui ont affaibli l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté ;
 - b) la faible transformation structurelle qui limite les opportunités d'emploi ;
 - c) les progrès limités dans l'égalité entre hommes et femmes qui entravent l'expression des compétences et le développement entrepreneurial ;
 - d) la corruption qui affecte la prestation de services de qualité et le développement ; et
 - e) les conflits dans certaines parties du continent.

Assurer le progrès humain pour la jeunesse à la suite de l'expansion rapide et de l'augmentation de la mobilité des populations reste un défi considérable dans tous les pays africains.

- 2.13. En ce qui concerne le développement du capital humain, des progrès sont enregistrés au niveau de l'Université panafricaine (UPA) qui contribue à la réalisation de l'Objectif N°2 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour des citoyens instruits et qualifiés, soutenus par la science, la technologie et l'innovation pour une société de la connaissance. L'Institut des sciences de l'eau et de l'énergie (changements climatiques inclus) (PAUWES) de l'UPA au sein de l'Université de Tlemcen en Algérie, a vu la sortie de sa première promotion, avec vingt-six diplômés de douze pays africains avec une maîtrise en eau et énergie. Cet événement survient au moment où de nombreux pays africains sont confrontés à des défis liés aux besoins de ressources de l'eau et d'énergie pour leurs populations, en plus d'atténuer l'impact des changements climatiques et la variabilité. Dans le cadre de l'UPA, les instituts thématiques mettant l'accent sur les domaines d'étude et de recherche spécialisés qui doivent être installés dans

diverses régions d'Afrique. Trois instituts de l'UPA sont déjà opérationnels au Kenya, au Nigeria et au Cameroun, chacun servant de plate-forme pour les futurs centres d'excellence avec une orientation thématique similaire. Le prochain institut de l'UPA dédié aux sciences de l'espace sera localisé en Afrique du Sud.

- 2.14. Dans le domaine de la gouvernance, l'Afrique continue d'enregistrer des progrès satisfaisants. La stabilité est en cours de restauration dans plusieurs parties du continent affectées par les conflits. Les élections démocratiques libres, justes et transparentes sont de plus en plus la norme, avec plusieurs exemples de transfert pacifique du pouvoir. Des élections sont prévues dans onze pays africains en 2018. Malgré les progrès enregistrés et un avenir positif, le continent est confronté à de redoutables défis comme la nécessité d'approfondir la démocratie et de renforcer la gouvernance, de créer de nouveaux débouchés économiques pour une main-d'œuvre grandissante. À la suite d'élections contestées, des manifestations violentes surtout menées par des jeunes ont éclaté dans un certain nombre d'États membres, et les amendements contestés sur les limites des mandats présidentiels constituent encore des défis pour la paix et la stabilité dans certaines parties du continent. Le renforcement des plates-formes de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) se poursuivra dans la promotion de la bonne gouvernance et le renforcement de la démocratie en Afrique.
- 2.15. En outre, la mise en œuvre des priorités stratégiques de la Feuille de route (2016-2020) de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) sur la prévention, gestion et le règlement des conflits, notamment le renforcement des systèmes d'alerte précoce et la diplomatie préventive, et la mise en œuvre de la Force africaine en attente contribuera substantiellement à atteindre les objectifs de l'initiative de l'UA pour « Faire taire les armes à l'horizon 2020 » et, ainsi réduire l'apparition de conflits violents en Afrique.
- 2.16. L'Afrique a un potentiel énorme, non seulement pour se nourrir et éliminer la faim et l'insécurité alimentaire, mais aussi pour être un acteur majeur sur les marchés alimentaires mondiaux. Ce potentiel réside dans ses terres, ses eaux et ses océans, ses hommes et ses femmes, ses connaissances et ses énormes marchés. L'agriculture constitue une partie importante des économies de tous les pays africains, et, en tant que secteur, il peut donc contribuer à réaliser les grandes priorités continentales comme l'éradication de la pauvreté et la faim, la stimulation du commerce intra-africain et les investissements, l'industrialisation et la diversification économique, la gestion durable des ressources et de l'environnement, la création d'emplois, la sécurité humaine et la prospérité partagée.
- 2.17. En dépit des améliorations majeures, les statistiques africaines souffrent encore de lacunes importantes principalement en ce qui concerne la rapidité, l'exactitude et l'interprétation. Pour cette raison, les statistiques africaines du monde occidental continuent de dominer les domaines statistiques. L'utilisation et l'interprétation des statistiques occidentales sur l'Afrique reposent moins sur les faits et renseignements de l'heure avec l'obtention des dernières statistiques populaires et largement médiatisées. L'établissement de l'Institut de statistique de l'Union

africaine en sa qualité de Centre de référence pour les statistiques de la qualité sur l'Afrique permettra de recueillir, d'harmoniser et d'agréger les données publiées par les instituts nationaux de statistique. En outre, le Centre panafricain de formation statistique contribuera à la formation d'un plus grand nombre de statisticiens sur le continent.

- 2.18. Le trafic de la drogue, la fuite des cerveaux, la piraterie, la prolifération des armes de petit calibre, l'extrémisme, le fondamentalisme et les menaces qui pèsent sur les ressources foncières de l'Afrique en raison de la dégradation des sols, de la perte de la biodiversité, de la désertification et du changement climatique constituent encore une menace pour le continent, et ces défis doivent être abordés. Par conséquent, le budget de l'exercice 2018 devrait commencer ou continuer à aborder les différents défis auxquels le continent fait face.

3.0. ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2016 [au 30 septembre 2016]

- 3.1. En 2016, la Conférence a approuvé un budget de 446 856 159 dollars, réparti en 150 503 875 dollars et 296 352 284 dollars pour le budget de fonctionnement et le budget-programme respectivement.
- 3.2. En septembre 2016, les dépenses sur le budget-programme Union s'élevaient à 75 051 408 dollars, prélevés des fonds disponibles d'un montant de 135 914 652 dollars, soit un taux d'exécution de 55%. Pour le budget de fonctionnement, les dépenses s'élevaient à 74 704 726 dollars, prélevés des fonds disponibles d'un montant de 150 503 875 dollars, soit un taux de 50%. Le faible taux d'exécution est attribué en partie à la libération tardive des fonds.
- 3.3. La situation de trésorerie pour l'Union par rapport à la part de la contribution des États membres n'a pas été bonne en 2016 pour soutenir ses opérations. Sur les contributions statutaires attendues d'un montant de 225 319 224 dollars, l'Union n'a reçu que 134 153 862 dollars au 30 juin 2016, soit seulement 59%. Ce défi sera abordé à l'avenir par la décision historique des chefs d'État d'appliquer une taxe de 0,2% sur toutes les importations éligibles dans les États membres pour assurer le financement prévisible et durable de l'Union.

4.0. RÉALISATIONS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2016

Cette section contient les résultats obtenus dans la mise en œuvre du budget de l'exercice 2016. Les réalisations détaillées sont mises en évidence dans le Rapport à mi-parcours pour l'année 2016.

4.1. RÉSULTAT 1 : PROMOUVOIR LA PAIX ET LA STABILITÉ, LA BONNE GOUVERNANCE, LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DE L'HOMME

Les principaux pays où les interventions ont eu lieu au cours de la première partie de 2016 étaient le Burundi, le Soudan du Sud et la Somalie et plusieurs engagements de médiation ont été entrepris pour trouver des solutions aux conflits en cours sur le continent avec une assistance soutenue aux opérations de soutien de la paix. Les capacités des États membres ont également été renforcées dans la lutte contre le terrorisme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme menée par l'UA. Les bureaux de liaison de l'UA ont mené des activités de dialogue politique et de réconciliation dans plusieurs pays en transition, en engageant les jeunes et les femmes dans la réalisation de projets de renforcement de la paix et en soutenant les autorités nationales dans la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Depuis le début de l'année, l'UA a envoyé des missions d'observation dans dix-neuf pays pour les élections parlementaires et les élections générales.

En outre, l'UA a lancé avec succès les réseaux régionaux et nationaux d'épidémiologie sur la consommation de drogues qui fournira des preuves nécessaires à la formulation de politiques et à la prestation de services pour traiter le problème mondial de la drogue en Afrique.

4.2. RÉSULTAT 2 : AUGMENTATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE, DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Ce résultat a permis de finaliser et de valider les lignes directrices de l'évaluation nationale des Plans nationaux d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) et le mécanisme biennal d'évaluation. L'examen biennal de la Déclaration de Malabo sur la transformation agricole a également été établi. Des feuilles de route nationales pour l'intégration dans les lois nationales des buts et objectifs de la Déclaration de Malabo ont également été élaborées et les États membres ont été formés pour présenter des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo. En outre, un cadre pour stimuler le commerce intra-africain en ce qui concerne les produits et services agricoles a été élaboré.

En outre, la gouvernance vétérinaire et les systèmes de santé animale ont été renforcés, et les directives continentales visant à réduire l'impact des pesticides sur les abeilles et autres pollinisateurs ont été élaborées. Le développement et l'harmonisation des systèmes régionaux d'identification et de traçabilité de l'élevage de l'IGAD, son cadre juridique et la certification en santé animale ont été parachevés. Les capacités d'application des mesures sanitaires et phytosanitaires harmonisées (SPS) pour la

prévention et le contrôle des maladies dans la Grande Corne de l'Afrique ont été renforcées.

En outre, des outils et des lignes directrices pour l'intégration de la diversité biologique dans le processus de planification nationale et l'appui aux pays pilotes pour intégrer la biodiversité dans leurs politiques environnementales, leurs cadres législatifs et réglementaires pour la gestion des polluants organiques persistants ont été développés.

De plus, des équipements informatiques ont été fournis à la CEMAC, à la CEDEAO, à l'IGAD, à la Commission de l'Océan indien (CIO) et à la SADC pour améliorer l'environnement et l'échange d'informations entre les régions et les institutions de l'UA. Des équipements similaires ont également été livrés à divers centres de services climatologiques au Niger, au Botswana, en RDC, au Kenya, à Maurice et à l'Université du Ghana au Ghana.

4.3. RÉSULTAT 3 : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INFRASTRUCTUREL INCLUSIF ET L'INDUSTRIALISATION

Dans le cadre de ce résultat, au total dix-neuf pays renforcent le commerce intra-africain (BIAT) et quatorze facilitateurs du commerce sont accrédités. En ce qui concerne le projet phare de l'Agenda 2063, des progrès ont été signalés comme indiqué ci-dessous :

- i) La Plate-forme annuelle du dialogue économique africain (Plate-forme économique africaine) : Le Conseil des entreprises africaines a été opérationnalisé.
- ii) Zone de libre-échange continentale (ZLEC) : Les négociations pour son établissement se sont poursuivies et l'Unité de soutien aux négociations de la ZLEC a été créée au sein de la Commission de l'UA.
- iii) Réseau intégré de trains à grande vitesse : le Plan d'action quinquennal a été signé entre la Commission de l'UA et le Gouvernement de la République populaire de Chine.
- iv) Libre circulation des personnes et passeport africain : Le passeport de l'Union africaine a été lancé.

En ce qui concerne la Vision minière africaine, quinze pays sont dans la phase d'intégration (à différents niveaux) à travers le processus des visions minières nationales. En outre, la Vision a été présentée dans dix-sept universités africaines et cinquante-quatre étudiants en droit africain ont reçu une formation sur le droit minier en Afrique. Le Centre africain de développement des ressources minières (AMDC) a été créé en tant qu'institution spécialisée de l'UA.

L'Union a poursuivi son action visant à faciliter la mise en œuvre des projets du Plan d'action prioritaire du PIDA et, à cette fin : i) seize projets ont été sélectionnés et le NEPAD-IPPF a adopté une série de projets régionaux d'infrastructure pour la préparation de la période 2016-2020 ; ii) le Mécanisme de prestation de services du PIDA (PIDA

SDM) a été mis en place et constitue une initiative complémentaire avec les installations de préparation de projets existantes en mettant les projets PIDA à l'étape où des études de faisabilité peuvent être entreprises.

L'alignement sur la publication des documents réglementaires et institutionnels de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique a été finalisé. En outre, trente-deux nouveaux États membres ont été dotés de capacités pour soutenir la création de points d'échange Internet nationaux et huit points d'échange Internet (IXP) ont été soutenus pour devenir des points régionaux d'échange Internet (RIXP).

4.4. RÉSULTAT 4 : POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ, DE L'ÉDUCATION ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'EMPLOI

Dans ce cadre, les efforts ont été orientés vers la mise en œuvre de la Stratégie africaine de la santé. Les Statuts du Centre africain pour la prévention et le contrôle des maladies (CDC Afrique) ont été approuvés en janvier 2016 et neuf épidémiologistes ont été recrutés.

Une architecture pour le sport en Afrique a également été développée pour assurer la synergie et une meilleure coordination et gestion du sport sur le continent.

En outre, l'Institut panafricain des sciences de l'eau et de l'énergie de l'Université panafricaine (UPA) a décerné la maîtrise en eau et en énergie à la première promotion de vingt-six diplômés issus de douze pays africains.

4.5. RÉSULTAT 5 : STRATÉGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES, Y COMPRIS LES SOURCES DE FINANCEMENT ALTERNATIVES ET SUPPLÉMENTAIRES, POUR PERMETTRE À L'AFRIQUE DE FINANCER SES PROGRAMMES ET SON DÉVELOPPEMENT

Une stratégie de mobilisation des ressources pour l'Agenda 2063 a été élaborée et reste à valider. En outre, une décision a été prise à Kigali pour que les États membres prélèvent une taxe de 0,2% sur toutes les importations admissibles. Des modalités ont été élaborées pour déterminer comment cette décision sera mise en œuvre.

D'autre part, l'Institut africain de transfert d'argent (AIR) a été pleinement opérationnalisé et l'engagement avec la communauté de la diaspora se poursuit à travers les plates-formes en ligne. Des partenariats solides avec les banques centrales des États membres ont également été établis.

4.6. RÉSULTAT 6 : CONSTRUIRE UNE UNION CENTRÉE SUR LES PEUPLES

Des consultations avec la diaspora et la société civile sur l'UA et l'Agenda 2063 ont été menées et un Plan de travail quinquennal a été élaboré. Les plates-formes de médias sociaux telles que Facebook, Twitter, YouTube et Flickr ont été utilisées pour diffuser des informations sur l'Union.

En outre, la Commission de l'UA a poursuivi la définition des priorités, établi et maintenu un engagement actif avec toutes les parties prenantes, les groupes confessionnels et un plus grand nombre d'acteurs non étatiques.

L'Agenda de l'Union africaine 2063 a été intégré dans trente-et-un pays et ces pays sont en train d'aligner leurs plans nationaux sur le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Aux niveaux continental, régional et national, l'UA a réussi et continue de communiquer sur sa vision, ses politiques et ses programmes aux citoyens africains et au monde, en créant une perspective panafricaine essentielle pour sa mission et permettant au continent de posséder le récit africain et la marque qui reflète une Union centrée sur les personnes, les réalités continentales, les aspirations et les priorités et sa position dans le monde.

4.7. RÉSULTAT 7 : RENFORCER LA CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE DE L'UA

L'Union a progressé dans l'amélioration de la performance et de l'efficacité opérationnelles en ce qui concerne les ressources financières, humaines et administratives, et d'autres processus et services clés.

Le Code d'éthique et de conduite de l'UA et la Politique de lutte contre le harcèlement ont été adoptés et l'examen des Statuts et Règlement du personnel a été finalisé. Le Tribunal administratif de l'UA a également été reconstitué.

La proportion de femmes occupant des postes professionnels au sein de la Commission de l'UA est maintenant de 34 pour cent par rapport à 29 pour cent en 2015. Le Manuel des achats a été révisé et aligné sur les Règles et règlements financiers de l'UA. Le système d'achats électroniques a également été mis en place.

Un système de sécurité électronique a été mis en place et un programme d'intervention d'urgence a été lancé en 2016.

En outre, l'examen de la structure de l'Union a été finalisé et présenté au Sous-comité consultatif sur la restructuration du COREP.

L'UA a créé son premier Centre de données centralisé, auquel toute la documentation et les données pertinentes de l'UA ont été migrées. L'UA a également introduit le Système électronique de conférences pour gérer efficacement les réunions et les sommets.

En outre, l'Académie de leadership de l'Union africaine (AULA) a été opérationnalisée cette année et, depuis son inauguration en janvier, trois cents membres du personnel de l'UA et du Comité des Représentants permanents ont été formés. L'UA a lancé un projet visant à élaborer un système de tableau de bord équilibré, inspiré des objectifs de l'Agenda 2063, et partagé avec les CER, les agences, le NEPAD et finalement transféré aux États membres.

5.0. RÉSULTATS ESCOMPTÉS POUR L'EXERCICE 2017

La Conférence de l'UA a approuvé le budget pour 2017, soit 782 108 049 dollars sous le thème « Exploitation du dividende démographique par l'investissement dans la jeunesse ». Avec ce budget, l'Union s'est engagée à atteindre les résultats sélectionnés suivants comme interventions de transition pour 2018. En plus de la mise en œuvre des priorités de l'Agenda 2063, il s'agit de :

- a) la promotion de l'autonomisation des jeunes ayant les compétences requises pour réduire les taux élevés de chômage parmi les jeunes et promouvoir les droits de l'enfant et l'éducation de la petite enfance ;
- b) la poursuite du soutien, de la coordination et facilitation de la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ;
- c) l'appui aux États membres dans la mise en œuvre des programmes prioritaires du PDDAA, y compris les ressources animales comme instrument pour stimuler la production et la productivité agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et la réduction de la pauvreté ;
- d) la mise en œuvre du Plan d'action quinquennal signé avec la Chine pour le Programme intégré du réseau de trains à grande vitesse qui reliera toutes les capitales africaines et les centres commerciaux afin de faciliter la circulation des biens, des services et des personnes, de réduire frais de transport et de soulager la congestion des systèmes actuels et futurs ;
- e) la poursuite de l'intégration de l'égalité entre hommes et femmes dans tous les programmes et institutions de l'UA ;
- f) la mise en œuvre de la feuille de route de l'APSA afin de « Faire taire les armes à l'horizon 2020 » grâce à des mécanismes d'amélioration pour mettre fin à tous les conflits violents, y compris la violence basée sur le genre et prévenir le génocide, et la promotion d'une culture de la paix sur le continent ;
- g) la finalisation des négociations sur l'élimination de barrières non tarifaires afin d'accélérer significativement la croissance du commerce intra-africain et l'utilisation plus efficace du commerce en tant que moteur de la croissance et du développement durable, à travers le doublement du commerce intra-africain d'ici 2022, ainsi que le renforcement de l'espace politique et des positions communes de l'Afrique dans les négociations commerciales mondiales, et établir les institutions financières dans les délais convenus ;
- h) l'adoption de stratégies sur les produits de base et un cadre de mise en œuvre pour permettre aux pays africains d'ajouter de la valeur, de tirer le meilleur de leurs produits, d'intégrer la chaîne de valeur mondiale et de promouvoir la diversification verticale et horizontale ancrée dans la valorisation et le contenu de développement local ;

- i) continuer à soutenir le développement optimal du Barrage du Grand Inga pour générer de 43 200 MW de puissance, la première phase devant générer 4 800 MW et 7 800 MW pour les chutes basses et hautes, respectivement.

6.0. PRIORITÉS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2018

- 6.1. Contrairement aux années précédentes, le budget de l'UA pour l'exercice 2018 aura ses priorités alignées sur le Premier Plan décennal. Les lignes ci-dessous présentent les principales priorités de l'Union pour 2018, présentées selon les aspirations de l'Agenda 2063.
- 6.2. Les priorités présentées dans cette section, dont les détails sont dans l'annexe 1 formeront la base de la préparation du budget de l'exercice 2018.

1) Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable :

- i) mise en œuvre du Plan d'action du Programme pour les infrastructures en Afrique (PIDA) ;
- ii) promotion de la Stratégie nutritionnelle Afrique à travers l'Afrique avec un accent sur la gestion du risque de vulnérabilité ;
- iii) mise en œuvre de la Stratégie maritime africaine intégrée à l'horizon 2050 avec un accent sur la recommandation du Sommet de Lomé en 2016 ;
- iv) facilitation, par l'Union africaine, de la mise en œuvre du Premier Programme quinquennal prioritaire sur l'emploi, la pauvreté et le développement inclusif ;
- v) intensification des efforts visant à faciliter la mise en œuvre d'une Campagne de lutte contre le mariage des enfants dans 18 États membres ;
- vi) promotion, par l'Union, de l'apprentissage ouvert et en ligne, des bourses d'études et de la mobilité universitaire intra-africaine, surveillance du Groupe de travail du CESA et renforcement des systèmes de soutien à l'éducation ;
- vii) appui à la mise en œuvre des programmes sur l'infrastructure rurale, la chaîne de valeur et l'agro-industrie en proposant des cadres de PPP, l'accès des PME au financement, un environnement politique favorable.

2) Un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et de la vision de la renaissance de l'Afrique

- i) Appui à la facilitation de la mise en œuvre des positions continentales sur les droits de santé en matière de sexualité et de reproduction des femmes et des filles, et plaidoyer pour la mise en œuvre des programmes recommandés de l'UA.

- ii) Poursuite du plaidoyer de l'Union au niveau des États membres pour intégrer dans les lois nationales des protocoles sur la mise en place des institutions financières africaines.
- iii) Poursuite de la coordination et de la facilitation de la mise en œuvre du Programme intégré de réseau africain de trains à grande vitesse (AIHSTN).
- iv) Poursuite de la coordination et de la facilitation de la mise en œuvre du PIDA, principalement en facilitant la mise en œuvre de projets du PIDA/PAP.
- v) Promotion et renforcement de la mise en œuvre des cadres et projets existants comme le Mécanisme d'atténuation du risque géothermique (GRMF) et le Barrage du Grand Inga, l'Initiative africaine d'hydroélectricité à l'horizon 2020, l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (IERA), le Cadre stratégique et les lignes directrices pour la bioénergie, l'Initiative de l'énergie durable pour tous en Afrique (SE4ALL) et le Cadre stratégique et lignes directrices sur le développement durable du transport et du tourisme (les interventions se concentreront autour de la mobilisation des ressources (finances et autres) pour la préparation des projets, élaboration de lignes directrices et politiques, de la sensibilisation et du plaidoyer.
- vi) Promotion et renforcement de la mise en œuvre des initiatives nouvellement proposées comme l'harmonisation du Cadre réglementaire pour le secteur de l'électricité, des projets d'énergie renouvelable (solaire, éolienne), et du programme d'efficacité de l'électricité.
- vii) Coordination et promotion, par l'Union, de la mise en œuvre des structures de gouvernance de l'Internet africain aux niveaux national, régional et continental, de la Stratégie et politique de l'espace africain et élaboration d'un plan de mise en œuvre réaliste pour la mise en œuvre d'un cadre de gouvernance qui incorporera une Agence spatiale des pays africains.
- viii) Facilitation de l'élaboration de politiques nationales et régionales, des cadres juridiques et des structures organisationnelles nécessaires pour promouvoir la création d'un cyber-environnement sécurisé et robuste et résistant au niveau continental.
- ix) Appui de l'Union à l'élaboration de politiques et capacités techniques pour une gestion efficace et efficiente des ressources communes limitées comme le spectre de la radio et les adresses IP.
- x) Appui à l'élaboration de Plans nationaux pour les réseaux à large bande et création d'un environnement propice et favorable pour

l'interconnectivité intra-africaine et le développement des applications électroniques transformatrices.

- xi) Développement, par l'Union, de systèmes et bases de données panafricains sur les informations énergétiques (SBPIE).
- xii) Création de la base de données sur l'efficacité énergétique africaine.
- xiii) Facilitation de la normalisation du développement de l'infrastructure électrique panafricaine.

3) Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'état de droit et la justice

- i) Poursuite, par l'Union, de la promotion de la signature et de la ratification des instruments juridiques de l'OUA/UA entre les États membres.
- ii) Promotion des politiques et mécanismes visant à accroître l'égalité entre hommes et femmes dans toutes les sphères de prise de décision nationale et continentale par l'article 4L de l'Acte constitutif de l'UA et les activités de l'UA.
- iii) Facilitation de la mise en œuvre de la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance.
- iv) Poursuite des efforts visant à faire pression pour la ratification, par au moins quatre États membres sur dix-sept, qui n'ont pas encore ratifié la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et les efforts seront orientés vers l'encouragement des États membres à commencer à mettre en œuvre la Convention.
- v) Mise en place de mécanismes concrets de suivi et d'évaluation des violations des droits de l'homme.

4) Une Afrique vivant dans la paix et la sécurité

- i) Facilitation de la mise en œuvre du Plan d'action révisé de l'UA sur la lutte contre les drogues et la prévention du crime (2018-2022).
- ii) Poursuite et renforcement de la mise en œuvre du Système continental d'alerte précoce de l'UA (CEWS) et des systèmes d'alerte précoce des mécanismes régionaux des collectivités territoriales pour la prévention des conflits structurels.

- iii) Renforcement de la préparation opérationnelle de la Force africaine en attente (FAA) et des Opérations africaines de soutien à la paix (OSP), et gestion efficace et coordonnée, et résolution des conflits et des crises grâce à la médiation de l'UA et des CER.
- iv) Contribution de l'Union au lancement et à la mise en œuvre des processus de reconstruction et de développement après les conflits (PRDC) dans les pays sortant d'un conflit en temps voulu et de manière inclusive.
- v) Appui au renforcement des capacités de la Commission de l'UA et des Mécanismes régionaux pour relever les défis du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) dans les pays africains sortant de conflits.
- vi) Mise en œuvre de l'article 19 du Protocole du Parlement panafricain qui prévoit des relations de travail étroites entre le PAP, les parlements des communautés économiques régionales et les parlements nationaux pour discuter, entre autres, de la gestion et de la prévention des conflits.

5) Une Afrique avec une forte identité culturelle, un patrimoine commun, des valeurs et une éthique

- i) Création d'un Mécanisme visant à inverser la tendance de la fuite des cerveaux de la Diaspora.
- ii) Élaboration et mise en œuvre de cadres pour l'intégration des programmes nationaux et continentaux de la Diaspora.
- iii) Démarrage du projet de mise en œuvre de l'Africana Encyclopedia.
- iv) Mise en œuvre des politiques et programmes visant à faciliter les industries créatives.
- v) Facilitation de la mise en place du Musée culturel en Algérie.
- vi) Mise en œuvre des recommandations de l'inventaire de toutes les activités de coopération entre l'Afrique et l'UE en ce qui concerne les biens culturels et la protection du patrimoine.

6) Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, en s'appuyant sur le potentiel offert par les peuples africains, particulièrement les femmes et les jeunes, et qui se soucie du bien-être des enfants.

- i) Ratification, intégration dans les lois nationales et mise en œuvre des instruments de l'UA sur l'égalité entre hommes et femmes et les droits

des femmes et le Fonds pour l'autonomisation des femmes (à déterminer).

- ii) Alignement de la Nouvelle stratégie du genre sur l'Agenda 2063 et, en consultation avec les États membres, finalisation de l'alignement des politiques de genre de l'Union africaine et des CER, ainsi que le partenariat et la mobilisation.
- iii) Exploitation des avantages comparatifs du continent.
- iv) Appui au développement du capital humain de l'Afrique.
- v) Élaboration du Plan d'action quinquennal sur la responsabilisation des jeunes en Afrique (2019-2024) en ligne avec le Premier Plan d'action décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

7) L'Afrique comme un acteur et partenaire mondial fort, uni, résilient et influent.

- i) Mise en œuvre de l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI), dont le siège sera en Tunisie.
- ii) Mise en œuvre du Conseil africain de la recherche et de l'innovation (ASRIC).
- iii) Poursuite de la mise en œuvre des politiques et programmes sur la Stratégie scientifique et technologique pour l'Afrique (STISA-2024).
- iv) Élaboration des stratégies pour mettre en place des fonds d'investissement de la diaspora.
- v) Appui à la mise en œuvre de la décision de Kigali sur le financement de l'Union.
- vi) Opérationnalisation des processus de gestion et de comptabilité transparents, efficaces et bien coordonnés pour l'apport de ressources.
- vii) Poursuite des travaux sur l'Institut africain des envois de fonds.
- viii) Facilitation de la Position commune africaine sur toutes les questions d'intérêt mondial.
- ix) Poursuite, par l'Union, de l'exercice de son droit de représentation permanente au Conseil de sécurité de l'ONU.

6.3. Ce qui précède s'ajoute à la mise en œuvre du projet phare de l'Union africaine mis en évidence dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 :

Projets phares	Priorités de l'exercice 2018
Intégration du Réseau de train à grande vitesse	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'une Unité chargée de la mise en œuvre des projets, conduite d'une étude de pré faisabilité sur les aspects de l'industrialisation et du renforcement, programme de formation des groupes d'experts potentiels dans diverses professions de la voie ferrée, et évaluation des institutions de formation existantes sur le chemin de fer et universités pour la mise en place d'établissements de formation et de centres d'excellence sur les chemins de fer régionaux et organisation de séances de travail pour le groupe d'experts des chemins de fer africains ainsi que le groupe conjoint d'experts Chine-Afrique ; 2. Étude préliminaire pour donner des conseils sur les moyens possibles de contenu local, y compris dans l'élaboration du Plan d'attribution des marchés publics sur le projet de train à grande vitesse ; 3. Évaluation préliminaire du Groupe sectoriel de l'industrie ferroviaire en Afrique ; 4. Élaboration du Plan d'action 2018 pour la promotion du développement des parcs industriels africains : Activité 1 : Forum de Chine-Afrique pour le développement des parcs industriels ; Activité 2 : Renforcement des capacités et mise en œuvre de systèmes de gestion de qualité ; et Activité 3 : Atelier de renforcement des capacités pour trente fonctionnaires, responsables et chercheurs dans le domaine des parcs industriels africains en Chine ; 5. Soutenir le développement des parcs industriels en Afrique à travers l'élaboration des politiques publiques.
Université virtuelle africaine et Université africaine en ligne	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appui à l'expertise des universitaires et des professionnels de la Diaspora ; 2. Renforcement de l'accès des femmes à l'enseignement tertiaire et à la formation continue en Afrique pour toucher un grand nombre d'étudiantes et de professionnelles dans plusieurs sites en même temps et en développant les ressources pertinentes et de haute qualité pour les programmes d'apprentissage pour tous, à distance et en ligne.
Stratégie pour les produits de base	<p>Stratégie africaine des produits de base ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valeur ajoutée grâce à l'utilisation des normes et systèmes de gestion de qualité ; 2. Utilisation de la gestion de l'environnement et des normes de responsabilité sociale afin de minimiser l'impact climatique sur les produits d'exploitation.
Forum annuel de l'Afrique	<p>Appui aux consultations avec les citoyens africains, y compris la Diaspora ; Appui aux consultations avec les citoyens africains (Forum des jeunes, Forum annuel sur les questions de genre, Convention sur les droits de l'homme).</p>
Zone de libre-échange continentale (ZLEC)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Finalisation des négociations sur la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) ; 2. Élimination des barrières à l'accès des femmes au commerce continental par la création d'un environnement favorable en vue de réduire au minimum les risques et les menaces qui pèsent sur les femmes dans le commerce et, peu à peu, contribuer au transfert de leurs modèles d'affaires d'informels aux modèles formels pour favoriser la croissance et le développement durable ; 3. Engagement des parties prenantes et communications pour la ZLEC (engagement politique, renforcement des capacités et stratégie de communication sur la ZLEC) ;

	<ol style="list-style-type: none"> 4. Accroissement du commerce intra-africain et de l'accès aux marchés mondiaux (coordination des activités des CER) ; 5. Utilisation de la plate-forme du Conseil africain des entreprises (CAE) et opérationnalisation de l'Observatoire (dialogue avec le secteur privé et échange d'informations commerciales) ; 6. Renforcement des capacités productives du ZLEC (renforcement des capacités, participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales, coordination de la mise en œuvre de la Stratégie des produits de base, renforcement de l'infrastructure de qualité continentale) ; 7. Mise en œuvre du Mécanisme d'élimination des barrières non tarifaires ; 8. Création de l'Unité de soutien aux négociations de la ZLEC au Département du commerce et de l'industrie de la Commission de l'UA (salaires du personnel de l'Unité des ZLEC).
Passeport africain et libre circulation des personnes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adoption du Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes ; 2. Diffusion du Protocole à tous les États membres ; 3. La mise en œuvre du Protocole inclut : <ol style="list-style-type: none"> a. L'élaboration du Plan d'action sur la mise en œuvre ; b. Lancement de la phase 1 : (la mise en œuvre a plusieurs phases, chaque phase dure de cinq à dix ans selon l'accord des États membres).
Projet du grand barrage d'Inga	Soutien et coordination avec la République Démocratique du Congo, les gouvernements et partenaires de développement, la mobilisation des ressources pour la préparation et la diffusion des projets par toutes les parties prenantes concernées.
Réseau panafricain des services en ligne	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inclusion de la base de données des OSC et de la diaspora dans différents continents ; 2. Coordination de la remise effective de la gestion du projet du Gouvernement de l'Inde à la partie africaine et, par la suite, appui aux États membres pour mettre en œuvre le plan d'action pour la durabilité afin d'assurer la continuité de la fourniture de services de cybersanté et d'apprentissage en ligne par le réseau et établissement de liens entre le PAeN et les initiatives universitaires de la Commission de l'UA.
Faire taire les armes d'ici à 2020	<ol style="list-style-type: none"> 1. Suivi des progrès réalisés dans l'élimination de la violence fondée sur le sexe en période de conflit et post-conflit et assurer la participation des femmes aux processus de paix ; 2. Renforcement des capacités opérationnelles des opérations de soutien de la paix dirigées par les Africains et amélioration de leurs planifications, gestion, déploiement et maintien ; 3. Consolidation des cadres existants pour l'alerte rapide, la médiation, le contrôle des armements, la lutte contre le terrorisme et les mécanismes de reconstruction et de développement post-conflit conformément à la feuille de route de l'APSA pour la période 2016-2020.
Stratégie de l'espace africain	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création de l'Agence spatiale africaine et mise en œuvre de la deuxième phase de GMES et du projet de mobilisation des ressources en Afrique pour les activités spatiales ; 2. Appui à la coopération internationale pour l'utilisation pacifique des activités spatiales.
Espace unique de l'Aviation africaine	Coordination et facilitation de la mise en œuvre du projet et, à cette fin, insistance sur la mobilisation de sources de financement durables, la formulation et la mise en œuvre de stratégies pour la mise en œuvre harmonieuse du marché unique, la formulation des orientations de politique extérieure, l'élaboration d'un plan directeur de l'infrastructure de transport aérien continental et le plaidoyer en faveur d'un plus grand nombre d'États membres pour adhérer au marché unique des transports aériens en Afrique.

Institutions financières continentales africaines	<ul style="list-style-type: none">❖ Collaboration étroite avec le Bureau du conseiller juridique afin de maintenir des contacts réguliers avec les États membres pour la ratification et la signature ;❖ Plaidoyer auprès des CER lors de leurs sommets et encourager les États membres qui ne l'ont pas fait à signer et à ratifier les instruments juridiques ;❖ Initiation de la conclusion d'accords de siège y compris l'acquisition des infrastructures d'accueil bureau avec les États membres identifiés en vue de lancer et d'assurer leur finalisation ;❖ Préparation et partage d'un document sur l'état de la signature et de la ratification des instruments juridiques ;❖ Facilitation de l'accès aux instruments financiers.
---	---

- 6.4. Dans la mise en œuvre de ces priorités, la Commission s'efforcera en interne de renforcer la coordination interministérielle en mettant en place les mécanismes appropriés. Au niveau externe, la Commission respectera strictement les principes de complémentarité et de subsidiarité, en particulier en ce qui concerne le renforcement de la collaboration avec les communautés économiques régionales et d'autres organes de l'UA.
- 6.5. L'Union continuera à soutenir les efforts des États membres dans la mise en œuvre et l'intégration dans les lois nationales de l'Agenda 2063. Les actions suivantes seront entreprises :
- mise en œuvre du Cadre d'évaluation et de responsabilisation de l'Agenda 2063 à Adoption de en 2017, et alignement des systèmes d'évaluation et de suivi, et des processus des CER ;
 - appui aux efforts d'intégration dans les lois des États membres pour s'assurer que leurs plans de développement nationaux sont entièrement conformes au Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
 - appui aux autres parties prenantes (société civile, associations professionnelles, universitaires, secteur privé, etc.) ;
 - mobilisation des ressources des États membres sur la base de la Stratégie de l'Agenda 2063 pour la mobilisation des ressources domestiques validée en 2016 et à déployer en 2017.
- 6.6. Afin d'assurer effectivement la réalisation des priorités pour 2018, tout en se positionnant adéquatement pour répondre aux demandes des États membres, la Commission poursuivra le renforcement de ses capacités institutionnelles, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et la productivité, le renforcement de la sensibilisation et l'amélioration de sa gouvernance et de ses mécanismes de partenariats. Cela lui permettra d'être pleinement en mesure de s'acquitter de ses responsabilités de mise en œuvre de l'Agenda 2063. À partir de 2016, la Commission de l'UA se concentrera sur les priorités suivantes dans les domaines des capacités institutionnelles, de la gouvernance d'entreprise, de la sensibilisation et des partenariats :
- renforcement de la planification axée sur les résultats, le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports ;

- réforme du processus de budgétisation pour doter l'Union d'un mécanisme de contrôle plus grand et plus stratégique pour agréger les dépenses et établir les priorités avec un accent sur les résultats ;
- transformation de l'Union en un acteur énergique avec un organe de gestion plus efficient et plus efficace avec l'obligation de résultat.

7.0. BUDGET DE L'EXERCICE 2018

7.1. Hypothèses budgétaires

7.2. Le Budget de l'exercice 2018 est préparé sous les hypothèses suivantes :

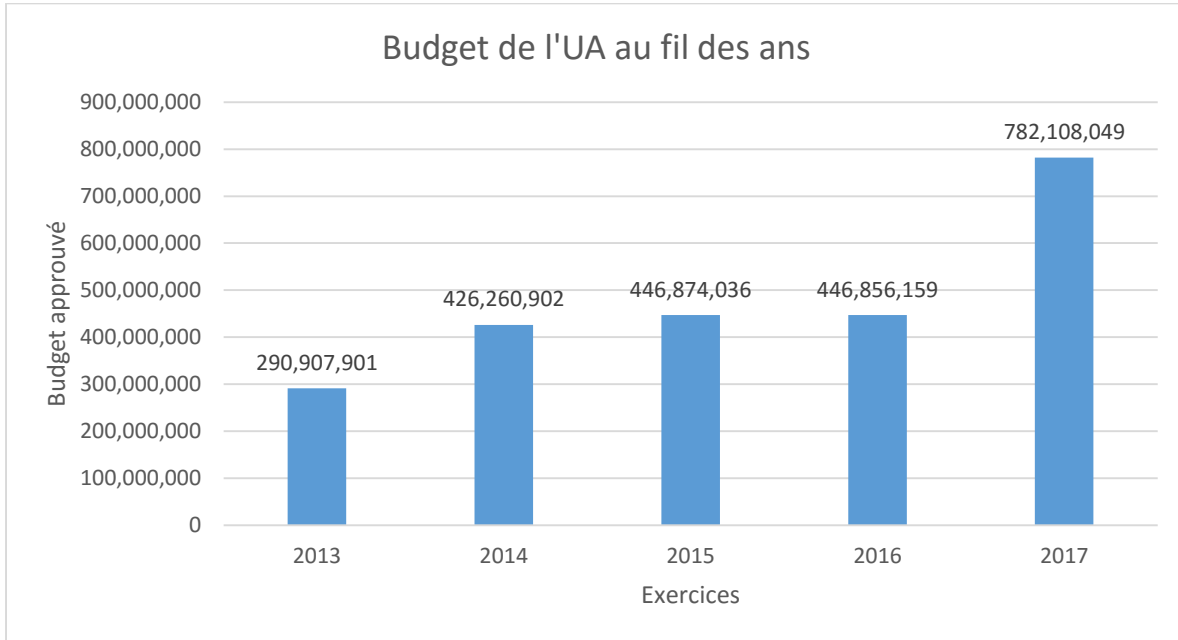
- a) la décision de la Conférence sur la contribution des États membres au budget de fonctionnement de 100%, au budget-programme de 75% et aux opérations de paix 25% sera effective d'ici 2020 ;
- b) la décision de prélever une taxe de 0,2% sur la valeur des biens admissibles, qui sont importés dans les États membres et provenant des États non membres, sera pleinement appliquée à partir de 2017 ;
- c) les sources de financement des États membres et des partenaires seront disponibles en temps opportun ;
- d) les réformes de gouvernance et de responsabilisation sera en place et opérationnelles ;
- e) tous les projets phares seront entièrement financés par les États membres ou les fonds des partenaires.

7.3. Le budget de l'UA a connu une légère croissance au fil des ans en raison de l'ampleur des travaux de l'Union, principalement de la mise en œuvre des décisions de la Conférence et la nécessité subséquente de mettre en place le Premier Plan décennal de l'Agenda 2063. L'augmentation significative du budget de 2017 est attribuée à l'inclusion du budget des opérations de soutien à la paix de 335 965 041 \$EU dans le budget de l'UA.

Tendances du budget de l'UA pour la période 2014-2017

Tableau 4 :

Exercice	Budget approuvé
2 014	426 260 902
2 015	446 874 036
2 016	446 856 159
2 017	782 108 049



7.4. Le budget de l'UA pour 2018 devrait s'élever à 800 604 437 dollars pour le budget de fonctionnement, le budget-programme et les ASP en raison du mandat toujours croissant de l'Union, conjugué à l'urgence d'appliquer les aspirations de l'Agenda 2063. Le tableau ci-dessous présente les projections budgétaires de l'UA pour la période 2018-2020.

Tableau 5 : Projections budgétaires de l'UA pour la période 2018-2020

	2018	2019	2020
Budget de fonctionnement	154 086 352	157 168 079	161 883 121
Budget-programme	296 518 085	299 483 266	302 478 098
OSP	350 000 000	375 000 000	400 000 000
Total	800 604 437	831 651 345	864 361 219

7.5. Les États membres se sont engagés à mettre en œuvre la décision sur les contributions statutaires au budget de fonctionnement à 100%, au budget-programmes à 75% et aux OSP à 25% sera échelonnée sur une période de cinq ans à partir de 2016, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Contributions statutaires des États membres

	2016	2017	2018	2019	2020
Budget de fonctionnement	100%	100%	100%	100%	100%
Budget-programme	7%	15%	35%	50%	75%
OSP	0%	0%	10%	15%	25%

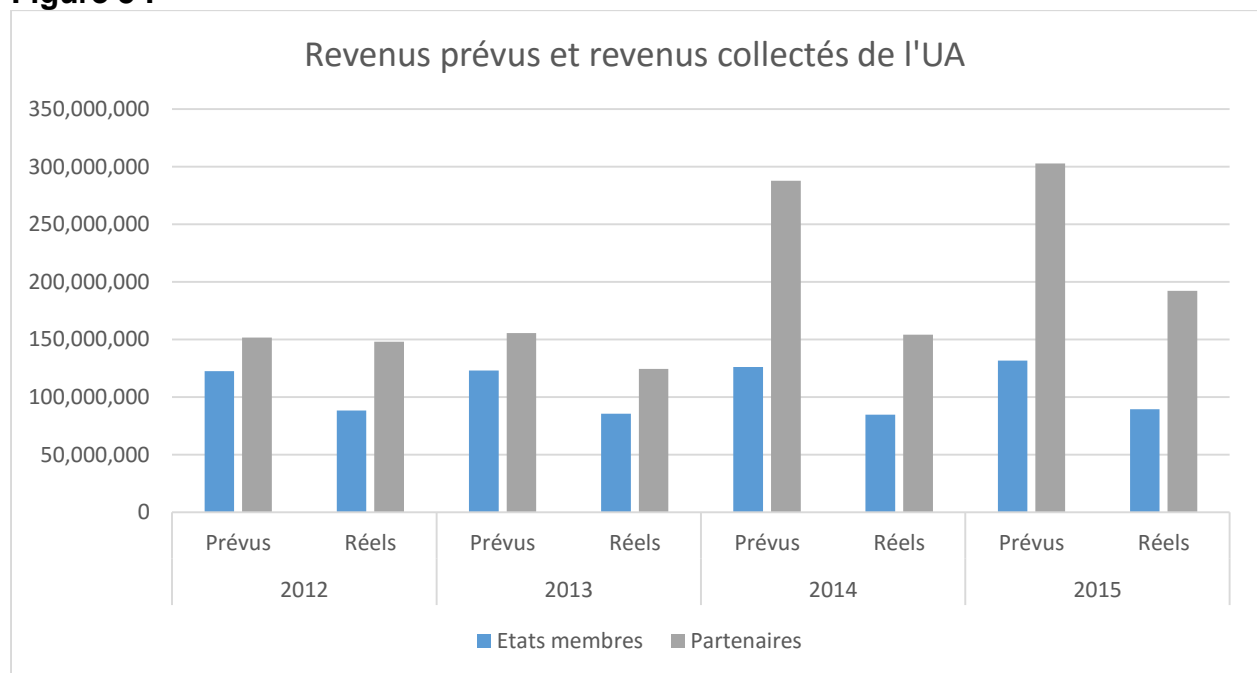
- 7.6. Par ailleurs, les partenaires devraient jouer un rôle crucial dans le soutien du programme de développement du continent grâce à leur précieuse assistance financière et technique.
- 7.7. Au cours des ans, les revenus de l'Union ont connu une croissance soutenue. Le fait que certains États membres n'ont pas payé leurs quotes-parts peut encore être un défi, à moins que l'Union ne mette rapidement en œuvre la décision sur la taxe à l'importation de 0,2%. La législation, la collecte et le transfert des fonds obtenus peuvent également être un défi pour certains pays.

Tableau7 : Revenus prévus et revenus collectés de l'UA : 2014-2015.

Type de revenus	2012		2013		2014		2015	
	Prévus	Réels	Prévus	Réels	Prévus	Réels	Prévus	Réels
Contributions statutaires des États membres	122 428 670	88 158 027	122 866 637	85 480 143	126 050 898	84 681 750	131 471 087	89 375 956
Fonds des partenaires	151 665 763	147 903 242	155 359 986	124 362 318	287 601 633	154 164 618	302 659 155	192 215 836

Source : PBFA

Figure 5 :



8.0. CONCLUSION

- 8.1. La mise en œuvre de l'Agenda 2063 a été bien accueillie à tous les niveaux (national, régional et continental). L'exercice 2018 sera un pivot pour trois raisons, car il marquera :
- ❑ la transition vers la seconde moitié du Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2013-2023) ;
 - ❑ la transition au nouveau Plan à moyen terme (2019-2023) de la Commission de l'UA qui est entièrement aligné sur le cycle de planification de l'Agenda 2063, avec la fin du Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'UA ; et
 - ❑ la deuxième année du début de la mise en œuvre de la décision d'instituer et de mettre en œuvre à partir de 2017, la taxe de 0,2% sur toutes les marchandises importées admissibles dans le continent pour financer le budget de fonctionnement et le budget-programme de l'Union africaine, y compris les opérations de paix.
- 8.2. Le niveau et l'ambition des priorités de l'UA pour l'exercice 2018 pour mettre en œuvre le Premier Plan décennal reflètent ces transitions pivots. La mise en œuvre de ces priorités sera la preuve tangible que la Vision de l'Agenda 2063 peut en effet être réalisée pour l'ensemble des citoyens africains. Le Document-cadre budgétaire pour l'exercice 2018 fournit l'ensemble des informations utiles pour démarrer le processus de budgétisation de l'Union.

Annexe

Aspiration	Objectif	Priorités pour 2018
<p>Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable</p>	<p>Un niveau de vie élevé, une qualité de vie meilleure et le bien-être pour tous les citoyens</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuite du soutien, de la coordination et de la facilitation de la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) 2. Mise en œuvre du Plan d'action de l'UA pour le thème 2015 afin d'accélérer et de concentrer les efforts visant à atteindre l'autonomisation économique des femmes ; 3. Promotion et facilitation de la mise en œuvre de la Stratégie africaine pour la nutrition et l'élimination du risque de vulnérabilité ; 4. Suivi de la mise en œuvre du Système d'information sur le marché du travail (SIMT), du Plan de renforcement des capacités de productivité pour les PMME dans des domaines comme la formation des jeunes et des femmes sur l'esprit d'entreprise et les compétences dans la gestion des petites entreprises ; 5. Suivi de la mise en œuvre du Code d'investissement panafricain (CIPA), site Internet du Réseau panafricain de promotion des investissements et Centre d'excellence pour le marché inclusif en Afrique ; 6. Mise en œuvre de la Stratégie maritime intégrée en Afrique à l'horizon 2050 ; 7. Promotion de l'alphabétisation des adultes et l'éducation à la citoyenneté. 8. Promotion de la formation professionnelle pour l'agriculture. 9. Facilitation l'application du Premier Programme quinquennal prioritaire sur l'emploi, la pauvreté et le développement inclusif ; 10. Mise en œuvre de la campagne contre le mariage d'enfants en Afrique dans 18 États membres ; 11. Mise en œuvre du Plan de fabrication de produits pharmaceutiques en Afrique pour créer des emplois dans l'ensemble de la chaîne de valeur pharmaceutique ; 12. Mise en œuvre de la Stratégie africaine révisée pour la santé (2015-2030) et de la Stratégie africaine révisée pour la nutrition (2016-2030) n 13. Diffusion de la Stratégie africaine pour la nutrition

Aspiration	Objectif	Priorités pour 2018
	Des citoyens bien instruits et révolution de compétences sous-tendue par la science, la technologie et l'innovation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Apport des compétences requises pour la création d'emplois avec des projets comme le Corps des volontaires de la Diaspora africaine et l'esprit d'entreprise et d'affaires de la Diaspora ; 2. Promotion de l'apprentissage ouvert à tous et de l'apprentissage en ligne, des bourses d'études et de la mobilité universitaire intra-africaine, surveillance du Groupe de travail du CESA et renforcement du système d'appui à l'éducation ; 3. Poursuite de la mise en œuvre des politiques et programmes du Mécanisme panafricain de contrôle de la qualité et d'accréditation ; 4. Poursuite de la coordination pour la mise en œuvre du Plan d'action du Programme africain de réseau de services en ligne (PAEN) pour le développement durable.
	Transformation des économies	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en œuvre des activités de pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) ; 2. Orientation de la science, de la technologie et de l'innovation vers le développement de l'entrepreneuriat.
	Une agriculture moderne pour augmenter la productivité et la production	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuite de la mise en œuvre des politiques et programmes pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo comme instrument au service de la croissance agricole et de la transformation, et pour éliminer la faim et réduire la pauvreté ; 2. Appui à la mise en œuvre des programmes d'infrastructure rurale, promotion de la chaîne de valeur et de l'agro-industrie en proposant des cadres PPP, l'accès des PME au financement, un environnement propice ; 3. Exploitation du potentiel de développement des ressources animales pour la création de richesse et contribution à l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle ; 4. Renforcement de la résilience par la fourniture d'informations et l'intégration du changement climatique dans les NAIP ; 5. Promotion des mesures pour améliorer l'accès des femmes, des jeunes et des personnes handicapées à la terre et aux autres moyens de production agricoles ; 6. Promotion de la protection et la mise en quarantaine des plantes et renforcement de la capacité des États membres à se conformer aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) de la CIPV afin d'augmenter la production de cultures, d'améliorer le commerce et d'assurer la sécurité alimentaire ; 7. Appui à la bourse Nyerere en technologie agricole.
	Des citoyens en bonne santé et bien nourris	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation et mise en œuvre des programmes locaux d'alimentation scolaire ; 2. Renforcement de la surveillance, de la détection, de la préparation et de la riposte aux maladies ; 3. Financement, accès aux médicaments et leadership fort pour la lutte contre le sida, la tuberculose, le paludisme ; 4. Promotion de l'innovation et de la recherche dans la santé.

Aspiration	Objectif	Priorités pour 2018
	<p>L'économie bleue pour une croissance économique accélérée</p> <p>Des communautés et des économies écologiquement durables et résilientes aux changements climatiques</p>	<p>Poursuite de l'appui, de la coordination et de la facilitation de la mise en œuvre de la Charte africaine du transport maritime.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuite de la mise en œuvre des politiques et programmes pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo comme instrument au service de la croissance agricole et de la transformation, et pour éliminer la faim et réduire la pauvreté ; 2. Appui à la mise en œuvre des programmes d'infrastructure rurale, promotion de la chaîne de valeur et l'agro-industrie en proposant des cadres PPP, l'accès des PME au financement, un environnement propice ; 3. Exploitation du potentiel de développement des ressources animales pour la création de richesse et contribution à l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle ; 4. Renforcement de la résilience par la fourniture d'informations et l'intégration du changement climatique dans les NAIP ; 5. Promotion des mesures pour améliorer l'accès des femmes, des jeunes et des personnes handicapées à la terre et aux autres moyens de production agricoles ; 6. Promotion de la protection et la mise en quarantaine des plantes et renforcement de la capacité des États membres à se conformer aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) de la CIPV afin d'augmenter la production de cultures, d'améliorer le commerce et d'assurer la sécurité alimentaire ; 7. Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles ; 8. Promotion de l'éducation pour le développement durable, 9. Popularisation et mise en œuvre des instruments l'UA sur la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable de ses composantes. 10. Poursuite de la coordination de la mise en œuvre des cadres et projets comme le Mécanisme d'atténuation des risques géothermiques (GRMF) et le Projet de Barrage du Grand Inga, l'Initiative pour l'hydroélectricité en Afrique à l'horizon 2020, Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (IERA), le Cadre stratégique et lignes directrices pour la bioénergie et l'Initiative africaine pour l'énergie durable pour tous (SE4ALL).

Aspiration	Objectif	Priorités pour 2018
Un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du a et de la Vision de la Renaissance de l'Afrique	Une Afrique unie (fédérale ou confédérale)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Influence des positions continentales sur les droits des femmes et des filles en matière de santé sexuelle et de reproduction et promouvoir la mise en œuvre des programmes recommandés de l'UA ; 2. Facilitation et finalisation de la sensibilisation et des consultations continentales sur la citoyenneté africaine d'ici à 2016-2017, suivi des consultations avec les communautés économiques régionales en 2018 ; <p>Suivi de la mise en œuvre du programme minimum d'intégration : Élaboration des cadres africains de qualifications pour la mobilité des travailleurs et la transférabilité des compétences, promotion de l'inclusion du panafricanisme dans les programmes scolaires, l'enseignement supérieur en Afrique et la recherche spatiale et l'opérationnalisation des SIGD continentaux harmonisés.</p>
	Établissement et opérationnalisation des institutions monétaires et financières continentales	<p>Suivi de la mise en place des institutions financières : (Banque africaine d'investissements, Banque centrale africaine, Fonds monétaire africain) et mise en place de la Bourse panafricaine ;</p>
	Infrastructure de classe mondiale à travers toutes les régions de l'Afrique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuite de la coordination et de la facilitation de la mise en œuvre du PIDA, notamment l'interconnexion des TIC, les réseaux de transport et le tourisme et les services ; 2. Amélioration des infrastructures matérielles et immatérielles liées au commerce.
Une Afrique où règnent bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l'homme, état de droit et justice	Valeurs démocratiques, pratiques, principes universels des droits de l'homme, d'état de droit et de justice	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promotion des politiques et mécanismes pour renforcer l'égalité entre hommes et femmes dans toutes les sphères de décision nationale et continentale par l'Article 41 de l'Acte constitutif et dans les activités de l'UA ; 2. Promotion de la jurisprudence de l'Union africaine sur la justice pénale internationale 3. Renforcement de la capacité juridique de l'Union africaine et de ses États membres grâce aux initiatives conjointes avec les partenaires ; 4. Promotion de la signature et de la ratification des instruments juridiques de l'OUA/UA ; 5. Promotion de l'éducation à la paix et à la démocratie ; 6. Facilitation la mise en œuvre de la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance ; 7. Facilitation la mise en œuvre des codes d'éthique harmonisés pour le personnel de la fonction publique ; 8. Mise en place d'un mécanisme efficace de surveillance et de mise en œuvre des décisions de la CAfDHP, appui à la mise en œuvre du logiciel en ligne pour la gestion des cas et opérationnalisation du Fonds d'affectation spéciale de la Cour africaine ; 9. Plaidoyer sur la nécessité de traiter la corruption comme un délit d'abus des droits de l'homme et collaboration étroitement avec la CADHP et la CAfDHP.
	Des institutions capables et un leadership transformationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour la ratification, par au moins quatre États membres sur les dix-sept qui ne l'ont pas encore fait, de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ; - Diffusion des valeurs et principes de l'administration publique par divers moyens.

Aspiration	Objectif	Priorités pour 2018
Une Afrique vivant dans la paix et la sécurité	Préserver la paix, la sécurité et la stabilité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promotion de la voix des femmes dans les zones touchées et en situation de conflit et de la réparation pour les victimes ; 2. Conception et mise en œuvre du Plan d'action 2018-2022 de l'UA sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime ; 3. Mise en œuvre du Système continental d'alerte précoce (CEWS) et des systèmes régionaux d'alerte précoce des CER pour la prévention des conflits structurels ; 4. Contribution au renforcement de la préparation opérationnelle de la Force africaine en attente (FAA) et au renforcement des OSP, gestion efficace et coordonnée et résolution des conflits et des crises grâce à la médiation de l'UA et des CER ; 5. Contribution à l'amélioration de la rapidité et de l'efficacité de la réponse aux défis de sécurité stratégique par toutes les parties prenantes, y compris la lutte contre la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC), les activités de lutte antimines et d'élimination des engins explosifs artisanaux, de lutte contre les armes de destruction massive (ADM), le terrorisme, la sécurité maritime, la criminalité transnationale organisée et le cyber-crime.
	Une Afrique stable et pacifique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en œuvre du Plan d'action de l'UA sur le contrôle des drogues et la prévention du crime (2018-2022) ; 2. Contribution au démarrage et à la mise en œuvre des processus de reconstruction et de développement après les conflits dans les pays sortant d'un conflit en temps voulu et de manière inclusive ; 3. Amélioration des capacités de l'UA et des CER dans la réforme du secteur de la sécurité (SSR) pour mieux soutenir les États membres en cas de besoin ; 4. Amélioration des capacités de la Commission de l'UA et des mécanismes régionaux pour relever les défis du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) dans les pays africains après les conflits, entre autres.
	Une APSA pleinement fonctionnelle et opérationnelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contribution à l'amélioration de l'efficacité de la coordination et de partenariat dans le cadre de l'APSA, y compris la coordination efficace des fonctions du Conseil de paix et de sécurité (CPS) ; 2. Amélioration de la collaboration et de la coordination interdépartementale au niveau de la Commission de l'UA et des mécanismes régionaux, coordination efficace des fonctions des bureaux de liaison de l'UA, promotion de l'élaboration d'une politique efficace et de l'établissement d'un dialogue stratégique au sein des partenariats de l'APSA, et augmentation de la propriété financière de l'APSA.
Une Afrique avec une forte identité culturelle, un patrimoine commun, des valeurs et une certaine éthique	Prééminence de la renaissance culturelle africaine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création des mécanismes pour lutter contre la fuite des cerveaux de la Diaspora ; 2. Élaboration et mise en œuvre des cadres pour l'intégration des programmes nationaux et continentaux de la diaspora ; 3. Mise en œuvre de l'Encyclopædia Africana ; 4. Mise en œuvre de politiques et programmes visant à faciliter les industries créatives ; 5. Facilitation de la création du Musée culturel en Algérie.

Aspiration	Objectif	Priorités pour 2018
<p>Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, en s'appuyant sur le potentiel offert par les peuples africains, particulièrement les femmes et les jeunes, et qui tient compte des besoins des enfants</p>	<p>Égalité totale entre hommes et femmes dans toutes les sphères de la vie</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Autonomiser les jeunes et les femmes ; 2. Finalisation de la ratification, l'intégration dans les lois nationales et la mise en œuvre des instruments de l'UA sur l'égalité entre hommes et femmes et les droits de la femme, le Fonds pour les femmes africaines pour mettre en œuvre les projets à effet rapide du Premier Plan décennal, les nouvelles stratégies de genre alignées sur l'Agenda 2063 et établir des consultations avec les États membres sur l'alignement des politiques de genre de l'UA et des CER, ainsi que le partenariat et le plaidoyer sur la question ; 3. Exploitation des avantages comparatifs du continent ; 4. Appui au développement du capital humain de l'Afrique.
	<p>Des enfants et des jeunes engagés et responsables</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement du Programme d'assistants juridiques pour créer la prochaine génération de jeunes juristes africains assez équipés pour comprendre les positions juridiques africaines communes et fournir des services professionnels ; 2. Élaboration du Plan d'action quinquennal sur l'autonomisation des jeunes en Afrique (2019-2024) conformément au premier Plan d'action décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ; 3. Mise à jour du Plan d'action continental sur la Décennie africaine des personnes avec handicap (2010-2019), accélération de l'entrée en vigueur du protocole sur les droits des personnes handicapées ; 4. Mise en place l'Institute de l'UA pour les personnes avec un handicap (AUDI) et mise en œuvre du Plan d'action de l'UA sur les personnes âgées ; 5. Organisation et accueil du quatrième Congrès panafricain sur les enfants pour examiner le Plan d'action pour une Afrique digne des enfants ; 6. Mise en œuvre des politiques et cadres pertinents aux niveaux national, régional et continental.
<p>L'Afrique comme un acteur mondial fort, uni, résilient et influent et partenaire</p>	<p>L'Afrique comme un partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Coordination du Partenariat mondial pour le développement effectif ; 2. Promotion d'attribution de bourses dans le cadre des partenariats et de la collaboration Sud-Sud ; 3. Coordination et facilitation de la mise en œuvre et de l'opérationnalisation de la gouvernance de l'Internet en Afrique, des stratégies et politiques spatiales, de la Stratégie africaine de l'espace extra-atmosphérique et création de l'Alliance de la cybersécurité et de l'Agence spatiale africaine ; 4. Renforcement de la représentation de l'Union africaine, avec une meilleure visibilité et de la capacité de l'Afrique à parler d'une seule voix dans les grandes négociations internationales ; 5. Poursuite de la mise en œuvre des politiques et programmes de la Stratégie sur la science, la technologie et l'Innovation pour l'Afrique (STISA-2024) ; 6. Opérationnalisation de l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI) dont le siège sera en Tunisie ; 7. Augmentation de la part de l'Afrique dans le commerce mondial ;

Aspiration	Objectif	Priorités pour 2018
		<ul style="list-style-type: none"> 8. Mise en œuvre du Conseil africain pour la recherche et l'innovation (ASRIC) ; 9. Augmentation de la part de l'Afrique dans le commerce mondial.
	<p>Une Afrique prenant entièrement en main le financement de son développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1. Élaboration des stratégies pour la mise en place du Fonds d'investissement de la Diaspora ; 2. Mise en œuvre du Plan de mobilisation des ressources intérieures ; 3. Opérationnalisation efficace, transparente, efficace et bien coordonnée de la gestion et des processus comptables de l'apport de ressources ; 4. Poursuite des travaux sur l'Institut africain des envois de fonds.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2016

African Union 2018 Budget Framework Paper

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/365>

Downloaded from African Union Common Repository